

On distingue, après tirage au sort :

1. Le forfait volontaire qui consiste pour un joueur inscrit :
  - Soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition
  - Soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition. Le juge arbitre est le seul juge du caractère du forfait qu'il constate sur la compétition dont il a la responsabilité

2. Le **forfait involontaire** qui consiste pour un joueur inscrit :
  - Soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (à condition de justifier par écrit au maximum 10 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition
  - Soit une raison valable (à l'appréciation du Juge arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition concernée.

Dans certains cas, si copie du justificatif n'est pas présentée le jour de la compétition, le juge arbitre indiquera que le forfait « reste à justifier ».

## PROCEDURE DE GESTION DES FORFAITS

Tous les forfaits sont consignés par le juge arbitre dans son rapport (onglet « Forfaits »), document que le juge arbitre fera parvenir à la Ligue, dont dépend la compétition, directement via Poona.

Le joueur, en cas de blessure ou d'absence, doit justifier de son forfait, au maximum dans les 10 jours suivant la compétition :

- Il doit prévenir l'organisateur suivant les modalités du règlement particulier de la compétition
1. Il fournit son justificatif via son espace MyFFBAD

La sanction devient applicable de plein droit à compter du 3ème lundi suivant le dernier jour de la compétition.

Les communications entre les instances du badminton et le licencié fautif s'effectueront par mail.

Tout forfait non justifié dans la limite des 10 jours suivant la compétition, sera considéré comme forfait volontaire et en conséquence, une sanction sera appliquée comme suit :

- Forfait volontaire : 2 mois de suspension
- Forfait volontaire avec récidive 6 mois de suspension
- Participation en étant suspendu(e) 6 mois de suspension
- Inscription sur 2 tournois le même week-end : 2 mois de suspension

Tout joueur s'inscrivant à une compétition doit connaître ce règlement.

Si vous contester une sanction qui a vous été appliqué, veuillez contacter l'adresse : [forfait@lifb.org](mailto:forfait@lifb.org)

Liste des justificatifs non équivoques :

- Certificat de contre-indication à la pratique du sport
- Attestation de l'employeur/scolaire
- Certificat de décès d'un proche

Une attestation sur l'honneur n'est pas considérée comme un justificatif non équivoque.